

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SCOLAIRE
D'ARBOIS**

Siège Social : Mairie d'ARBOIS (39600)

DECISION 11/ 2026

Objet : Complément de reconnaissance de fondations – Bâtiment MOREL

Mme la Présidente du SIVOS d'Arbois ;

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DEL 26.10.05-06 du Comité Syndical du 5 octobre 2026, délégrant à Mme la Présidente toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté portant délégation de fonctions et de signatures à Mme Michelle DUROCHE, 2^{ème} Vice-Présidente chargée des finances pris par Mme la Présidente en date du 6 octobre 2026 ;

CONSIDERANT le résultat de la consultation des entreprises ;

DECIDE

- DE RETENIR l'entreprise ECR Environnement – Agence de Besançon – 92 rue de l'Esplanade ouest 25220 THISE, pour un montant HT de 1 640 e HT soit 1 968 € TTC.

Arbois, le 8 octobre 2026

Pour la Présidente, empêchée, et par délégation,
La Vice-Présidente chargée des finances,
Michelle DUROCHE

